

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité* Travail* Progrès



INTRODUCTION
DE MONSIEUR CLEMENT MOUAMBA
PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

AU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE
POUR LA PERIODE 2021-2023
AU SENAT

Brazzaville, Palais des Congrès, le lundi 10 Août 2020

Monsieur le Président du Sénat,

Madame et Messieurs les Membres du Bureau du Sénat,

Mesdames et Messieurs les Sénateurs,

**Mesdames et Messieurs les Membres du
Gouvernement,**

Mesdames et Messieurs,

1. Le débat d'orientation budgétaire est un exercice qui est désormais bien établi dans notre pays, depuis la publication de la loi n°10-2017 du 9 mars 2017 portant code relatif à la transparence et à la responsabilité dans la gestion des finances publiques et de la loi organique n°36-2017 du 3 octobre 2017 relative aux lois de finances.

2. L'intérêt du débat d'orientation budgétaire, qui précède la présentation du projet de budget exercice 2021, est de susciter des échanges avec les parlementaires autour des grandes options de politique budgétaire en s'appuyant sur le Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT).

3. Ainsi, comme l'année dernière, le 12 août 2019, l'honneur m'échoit ce 10 août 2020 de partager avec la Chambre haute du Parlement l'orientation et les objectifs budgétaires du Gouvernement pour les trois prochaines années (2021-2023).

4. Le Cadre Budgétaire à Moyen Terme dont je vais vous exposer la substance a été élaboré dans un contexte général caractérisé par une crise sanitaire mondiale qui, de l'avis de la plupart des experts, est le plus grand défi auquel tous les pays sont confrontés depuis la fin de la seconde guerre mondiale de 1940 à 1945.

5. En effet, la pandémie à coronavirus Covid-19 est bien plus qu'une crise sanitaire. Comme nous le savons tous, cette pandémie a débouché sur une crise socioéconomique sans précédent au niveau planétaire.

6. Selon les dernières projections du Fonds monétaire international (FMI) de juin 2020, le PIB mondial devrait se contracter de 4,9 % en 2020, après une hausse de 2,9% en 2019. Pour la première fois, toutes les régions du monde seraient en récession. En 2021, la croissance mondiale devrait rebondir à 5,4%. Cependant, beaucoup d'incertitudes entourent ces prévisions, car elles dépendent de plusieurs facteurs, notamment la durée de la pandémie et les risques d'une deuxième vague dans de nombreux pays qui sont tous aux aguets pour affronter ce reflux.

7. En ce qui concerne l'évolution des prix du pétrole qui constituent un des principaux paramètres du cadrage macroéconomique de notre pays, les analystes prévoient que le cours moyen du baril de Brent ressortirait à 36,2 dollars US au terme de l'année 2020, contre 64,2 dollars US en 2019, soit une baisse de 43,6%.

8. Au plan national, l'économie congolaise qui avait amorcé un léger redressement à partir de 2018, a subi un choc sur le plan macroéconomique et budgétaire, notamment avec :

- la chute drastique des recettes budgétaires du fait de l'effondrement des cours mondiaux de pétrole ;
- l'impact négatif sur l'activité non pétrolière, consécutivement aux mesures de confinement prises pour endiguer la propagation de la pandémie ;
- et, l'augmentation des dépenses sociales pour faire face à la pandémie.

9. Sur la base des prévisions du Gouvernement, de la BEAC et du FMI, l'économie nationale devrait connaître une forte contraction en 2020.

Les principales données à retenir sont les suivantes :

- **Premièrement** : le taux de croissance du Produit Intérieur Brut se situerait entre -9,8% suivant l'hypothèse optimiste et -12,3% selon l'hypothèse la plus pessimiste, contre -0,3% en 2019 ;
- **Deuxièmement** : les pressions inflationnistes resteraient contenues autour de 2% et demeureraient au-dessous de la norme communautaire CEMAC de 3% ;

- **Troisièmement** : l'évolution de la situation monétaire à fin mai 2020, comparée à mai 2019, est marquée par une progression des avoirs extérieurs nets de 139,7%, une baisse des crédits à l'économie de 3% et une augmentation de la masse monétaire de 17,5% ;
- **Quatrièmement** : le taux de couverture extérieure de la monnaie est ressorti au 31 mai 2020 à 55,49%, largement au-dessus du seuil minimum de 20% requis par la Banque Centrale ;

En somme, la situation monétaire reste globalement encourageante. Néanmoins nous devons rester attentifs à son évolution au second semestre de l'année en cours.

- **Cinquièmement** : au plan extérieur, le solde global de la balance des paiements serait déficitaire en 2020 de 775,7 milliards de FCFA, après un excédent de 106,8 milliards de FCFA en 2019.

10. Dans ce contexte, la priorité du Gouvernement au cours de la période 2021-2023 sera de mobiliser toutes les ressources nécessaires, tant sur le plan interne qu'externe, pour atténuer les effets directs du choc lié à la Covid-19, tout en poursuivant l'exécution des mesures structurelles dans le cadre du rétablissement des fondamentaux économiques du pays.

11. Ainsi, le Gouvernement s'emploiera à poursuivre la mise en œuvre des mesures et réformes entamées depuis 2016 et celles adoptées dans le cadre du programme de la facilité élargie de crédit (FEC) conclu avec le Fonds monétaire international, le 11 juillet 2019.

12. A titre de rappel, les objectifs visés dans le cadre de ce programme sont les suivants :

- rétablir la stabilité macroéconomique du pays y compris la viabilité de la dette ;
- réaliser une croissance économique plus élevée et plus inclusive ;
- améliorer la gouvernance afin d'accroître l'efficacité et la transparence dans la gestion des ressources publiques, en particulier dans le secteur pétrolier ;
- protéger les groupes vulnérables de notre population.

13. Bien que les hypothèses de base ayant servi à l'élaboration du PND 2018-2022 sont nécessairement infléchies par les effets de la Covid-19, il sied également de relever que les choix budgétaires couvrant la période 2021-2023 demeurent en droite ligne avec les grands axes du PND, à savoir :

- le renforcement de la gouvernance dans toutes ses composantes ;

- la réforme en profondeur du système éducatif, de la formation qualifiante et professionnelle ;
- et, la diversification de l'économie basée sur les secteurs porteurs de croissance (agriculture, tourisme, industrie et numérique).

14. Par ailleurs, le Gouvernement entend maintenir une discipline budgétaire à travers une gestion rigoureuse des finances publiques en fixant les dépenses à un niveau réaliste de mobilisation des ressources. Ainsi, seront privilégiés en termes de financement du déficit, le recours à l'endettement sur le marché financier de la CEMAC et les financements à des taux concessionnels à recevoir des partenaires techniques et financiers internationaux (FMI, Banque mondiale, BAD, AFD, etc.).

15. Afin d'atteindre cet objectif général, la politique budgétaire poursuivra à moyen terme les objectifs spécifiques ci-après :

- réduire le déficit primaire hors pétrole, c'est-à-dire accroître les recettes budgétaires provenant des autres secteurs de l'économie ;
- améliorer la transparence et la discipline budgétaires ;
- rendre soutenable la dette publique.

16. Au niveau des recettes, les mesures suivantes devront être mises en œuvre :

- l'élargissement de l'assiette fiscale, notamment à travers un renforcement de la fiscalité des secteurs encore faiblement pris en compte dans notre système fiscal ;
- la limitation des exonérations fiscales ;
- la finalisation de la mise à niveau des logiciels de Numéro d'Identification Unique (NIU) et du Système Douanier Automatisé (SIDONIA) et leurs interconnexions avec le Système intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFIP) en vue de la sécurisation des recettes ;
- la bancarisation des transactions fiscales à travers l'institution d'un mécanisme de guichet unique pour le paiement des impôts et taxes ;
- le renforcement des systèmes d'information, notamment par l'informatisation des services en matière de déclaration et de paiement des impôts ;
- la simplification des procédures fiscales à travers un nouveau code général des impôts afin de mieux soutenir le civisme fiscal et améliorer le climat des affaires.

17. En matière de dépenses, l'orientation principale sera axée sur une gestion efficace et saine des dépenses publiques. La priorité portera sur le respect de la trajectoire budgétaire ciblée dans le cadre du programme soutenu par le FMI, ainsi qu'un pilotage fin de la dépense, en vue d'en proscrire une croissance erratique. A ce titre, il est préconisé :

- la maîtrise de la masse salariale sur la base d'une gestion rationnelle du personnel. Il est cependant prévu des recrutements dans les secteurs sociaux pour compenser progressivement, tant soit peu, le déficit constaté ;
- la stabilisation des dépenses courantes ;
- la poursuite de la sécurisation des dépenses sociales.

Monsieur le Président du Sénat,

Madame et Messieurs les Membres du Bureau du Sénat,

Mesdames et Messieurs les Sénateurs,

Les perspectives économiques et financières de la période 2021-2023 se présentent ainsi qu'il suit :

18. Le taux de croissance moyen du Produit Intérieur Brut sur la période atteindrait 0,8%, reflétant le comportement cyclique du secteur pétrolier et une reprise progressive

des activités du secteur non pétrolier. Ce taux est de loin inférieur à celui de la croissance démographique de notre pays qui se situe à 2,6%. Cet indicateur doit être pris en compte dans le cadre de notre stratégie de réduction de la pauvreté.

19. Les recettes et les dépenses budgétaires projetées tiennent compte des hypothèses macroéconomiques, des différentes mesures prises par le Gouvernement pour accroître les recettes fiscales et non fiscales ainsi que pour rendre efficace la dépense publique.

20. Les hypothèses macroéconomiques relatives au secteur pétrolier se déclinent comme suit :

- Production : 135,2 millions de barils en 2021 ; 141,2 millions de barils en 2022 et 128,4 millions de barils en 2023 ;
- Prix de baril du Brent : 37,9 \$ en 2021 ; 45,0 \$ en 2022 et 2023 ;
- Décote appliquée au pétrole congolais : 2,9 \$ en 2021 et 0,0 \$ en 2022 et 2023 ;
- Prix du brut congolais : 35,0 \$ en 2021 ; 45,0 \$ en 2022 et 2023 ;
- Taux de change : 1\$ = 580,0 FCFA sur l'ensemble de la période.

21. Sur ces bases, les ressources budgétaires s'établiraient à 1777,0 milliards de FCFA en 2021, 2062,5 milliards de FCFA en 2022 et 2023,2 milliards de FCFA en 2023.

22. Les dépenses budgétaires augmenteraient à un rythme annuel moyen de 0,5% et s'établiraient à 1519,5 milliards de FCFA en 2021, 1540,9 milliards de FCFA en 2022 et 1536,1 milliards de FCFA en 2023.

23. Ces niveaux de ressources et de dépenses reflètent des budgets prévisionnels, à n'en point douter, largement inférieurs à ceux que le Congo a connus avant la chute du prix du baril intervenue à la mi-2014.

24. Sur l'ensemble de la période, les soldes budgétaires globaux (dons inclus) seraient excédentaires, à hauteur de 257,5 milliards de FCFA en 2021, 521,5 milliards de FCFA en 2022 et 487,1 milliards de FCFA en 2023, soit respectivement 4,3%, 8,9% et 8,0% du PIB.

25. Le stock de la dette publique projeté s'afficherait en moyenne à 6045,8 milliards de FCFA, soit 92,3% du PIB, ce qui resterait au-dessus de la norme communautaire CEMAC de 70%.

26. Les ressources de trésorerie et de financement s'établiraient en moyenne à 129,3 milliards de FCFA, soit 129,0 milliards de FCFA en 2021, 130,0 milliards de FCFA en 2022 et 129,0 milliards de FCFA en 2023. En raison du niveau relativement important de la dette, les charges financières seraient en moyenne à 793,0 milliards de FCFA, avec 799,1 milliards de FCFA en 2021, 807,0 milliards de FCFA en 2022 et 772,0 milliards de FCFA en 2023.

27. Au cours de la période, il ressortirait un besoin de financement qui baisserait à un rythme annuel moyen de 38,5%, avec 412,6 milliards de FCFA en 2021, 155,5 milliards de FCFA en 2022 et 155,9 milliards de FCFA en 2023.

28. Ce besoin de financement serait couvert comme suit :

- **Premièrement**, sur financement intérieur à hauteur de 145,6 milliards de FCFA en 2021 et 52,0 milliards de FCFA en 2022, respectivement par les apports attendus du FMI et de la restructuration de l'emprunt obligataire de la banque « ECOBANK » ;
- **Deuxièmement**, sur financement extérieur à hauteur de 266,9 milliards de FCFA en 2021, 103,4 milliards de FCFA en 2022 et 155,9 milliards de FCFA en 2023, par les apports attendus des partenaires techniques et financiers (Banque mondiale, BAD et AFD) et par la restructuration de la dette extérieure.

29. En résumé, le cadre budgétaire 2021-2023 tel que présenté reflète l'activité économique encore impactée par la crise. Toutefois, l'évolution des dépenses et des recettes dégage des soldes qui s'améliorent au fil du temps, à la faveur de l'action du Gouvernement pour le rétablissement des équilibres macroéconomiques du pays.

30. Les résultats attendus sont corrélés à la durée de la pandémie de Covid-19 et aux mesures de riposte y relatives, à l'évolution des cours des matières premières, notamment du pétrole brut, ainsi qu'aux incertitudes entourant l'environnement international.

31. La perspective ainsi décrite se veut réaliste et reste a minima. L'étendue des besoins non couverts des populations nous contraint de renouer le plus rapidement possible avec une croissance soutenue et la plus résiliente possible. A cet égard, la diversification tant espérée de notre économie demeure notre principale planche de salut. Ceci est une exigence forte à laquelle le Gouvernement va continuer à œuvrer dans cette phase cruciale de soutien et de relance de l'économie nationale.



Monsieur le Président du Sénat,

Madame et Messieurs les Membres du Bureau du Sénat,

Mesdames et Messieurs les Sénateurs,

32. Telle est la présentation d'ensemble de l'orientation et des objectifs budgétaires pour la période 2021-2023. C'est cette vision que le Gouvernement entend partager avec vous.

33. Je vous remercie pour votre aimable attention.